

catégories: assistance d'utilisation pratique pour les victimes de l'oppression, assistance juridique pour ces victimes, assistance aux commissions des droits humains et projets de démocratisation.

62. L'Institut néerlandais des droits humains (SIM) créé en 1982 à l'Université d'Utrecht fonctionne depuis janvier 1986 avec une large mesure d'autonomie en tant que programme externe de l'institut de recherche de la faculté de droit. En plus de l'octroi qu'il a reçu à l'origine du ministère de la Coopération au développement, il a reçu des contributions du ministère de la Justice, du Conseil de l'Europe et de la Fondation culturelle européenne. Le SIM s'occupe de documentation, de jurisprudence, d'enquêtes et de recherche. Il partage ses locaux avec l'International Human Rights Network (HURIDOCS).

M. La Norvège

63. L'Institut norvégien des droits humains (NIMR) a été créé le 1er janvier, 1987 à partir d'un projet de droits humains financé conjointement par le ministère norvégien des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération au développement (MINDVCO). La plus remarquable de ses initiatives a été la préparation d'un rapport annuel sur les droits humains dans les pays en voie de développement. Il a fait ce travail en collaboration avec l'Institut Christian Michelsen de Bergen. Le NIMR est une entité pluridisciplinaire et indépendante reliée à la faculté de droit de l'Université d'Oslo. Pour les années 1987 à 1991, le NIMR sera structuré à la manière d'un programme du Conseil norvégien de recherche pour les sciences et les humanités (NAVF) mais avec sa propre direction et son propre personnel. Ensuite on réévaluera sa structure et ses rapports avec l'université. Son conseil, nommé par le NAVF, comprendra des représentants du NAVF, du ministère des Affaires étrangères, de l'Université, du Comité des droits humains et du personnel du NIMR.

64. Le NIMR agira dans le cadre du système international de normes et d'institutions pour la défense des droits humains. Sa contribution à la mise en oeuvre de ces normes se fera par la recherche, les enquêtes, l'information et la documentation. Il collaborera avec les chercheurs d'autres pays, avec les ONG du pays et de l'étranger et avec les organisations multilatérales. Il concentrera sa recherche sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et ses priorités seront du côté de l'évolution du système des droits humains des Nations Unies. Il travaillera à rassembler une base de données sur les activités des organismes de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales et à développer un système de transfert électronique de l'information avec d'autres systèmes tels que HURIDOCS à Utrecht et INTERNET à Stanford. Il disposera, pour